

FAITS-DIVERS

QUEYSSAC

Le conducteur coupe le rond-point et se retrouve dans le fossé

Dans la nuit du vendredi 28 juin, vers une heure du matin, un homme de 32 ans conduisait à vive allure quand il est arrivé à un rond-point. Ce dernier n'a pas voulu freiner et a coupé l'ouvrage. À cause de la vitesse, il s'est renversé dans le giratoire et a terminé dans le fossé. De plus, il a été contrôlé positif à l'alcool. Le conducteur a été emmené au centre hospitalier de Bergerac pour une visite de contrôle.

JUSTICE

Après avoir menacé un voisin, il est finalement poursuivi pour trafic de stupéfiants

La semaine dernière, un homme de 41 ans a menacé un ancien ami dans la commune de Montpon-Ménéstérol. Il l'avait hébergé pendant quelques mois mais après que celui-ci ait refusé de le conduire en Espagne, des tensions sont apparues et il lui avait interdit de se trouver à proximité de chez lui. Malheureusement, la compagne de son ami est une des voisines du quadragénaire et il l'a donc revu près de chez lui. Il lui aurait crevé les pneus de sa voiture, puis menacé avec une lame en le poursuivant et en le menaçant de mort.

Il a donc été interpellé puis placé en garde à vue mardi 25 juin et une perquisition a été faite à son domicile. Les forces de l'ordre ne sont pas tombées sur des lames mais sur 20 grammes de cocaïne, 45 grammes de résine de cannabis et des balances. Il est donc entendu pour violences et trafic de stupéfiants, lui qui indique avoir recommencé depuis janvier pour arrondir ses fins de mois et vouloir s'acheter une voiture allemande. Déjà condamné en 2022 à dix mois de prison assortis d'un sursis probatoire pour trafic de stupéfiants, il sera jugé par le tribunal correctionnel de Périgueux.

EN BREF

DÉVIATION DE BEYNAC

Un groupe d'opposants dénonce le nouveau projet de boucle multimodale

Samedi 22 juin, une réunion de convention pour la voie multimodale s'est tenue à la gare de Fayrac. À la suite de celle-ci, l'association Sauvons la vallée de la Dordogne a dénoncé « un nouveau projet de boucle multimodale qui reprend le tracé illégal du contournement de Beynac annulé par la justice », a-t-il indiqué dans un communiqué. « Le nouveau projet de boucle multimodale de Beynac, proposé par le président du Département de la Dordogne, est une manœuvre politique inacceptable. Il s'agit d'une tentative de faire passer en force un projet déjà reconnu illégal, en utilisant un subterfuge sémantique pour contourner les décisions judiciaires. Cette action démontre un mépris flagrant pour l'état de droit et pour les principes démocratiques. Accorder cette autorisation serait un scandale et enverrait un message dangereux quant à la valeur des décisions de justice et au respect des normes légales. Nous devons empêcher toute tentative de contourner les lois et de bafouer les principes de justice et d'équité. »

ENVIRONNEMENT

« SOS Forêt » : trois ans de combat

L'association de défense des forêts de Dordogne fêtera ses trois ans d'existence en juillet prochain. Elle se bat pour empêcher les coupes rases massives et sensibiliser les pouvoirs publics et la population.

VICTOR DELFOUILLOUX

redactiondl@dordogne.com

Depuis trois ans, l'association « SOS Forêt » alerte sur les enjeux liés à la forêt, à la sylviculture et à l'industrie forestière. Elle dédie une grande part de son temps à la sensibilisation du grand public. « On organise des ciné débats, des réunions de propriétaires forestiers, on intervient dans des lycées ou lors de conférences », explique Pascale Moullet, l'une des coprésidentes de l'association. « SOS Forêt » s'engage aussi dans l'information auprès des élus sur la réglementation : « On souhaite les former au sujet des obligations de débroussaillage par exemple. »

Une pétition pour réguler les coupes rases

L'association s'est créée avec un premier combat en tête en 2021 : la lutte contre les coupes rases. Une méthode de sylviculture qui consiste en l'abatage de la totalité des arbres d'une exploitation forestière. Récemment, l'association a d'ailleurs lancé une pétition qui réunit actuellement près de 18 000 signataires. Elle a pour but d'alerter le préfet de la Dordogne sur l'intensification des coupes rases dans le département. « On souhaite que le seuil de demande d'autorisation pour les coupes rases soit abaissé à un hectare pour les feuillus et à deux hectares pour les résineux quatre hectares aujourd'hui », souligne Pascale Moullet. Une mesure qui permettrait de mieux réguler ce type de pratique, libérant d'importantes quantités de carbone et entraînant un déclin de la faune et la flore dans les zones concernées.

« Quand on dit aux pouvoirs publics qu'il y en a partout, personne ne nous croit. »

« SOS Forêt » a aussi lancé un appel à photographier et à géolocaliser ces coupes rases sur sosforetdordogne.fr. « Quand on dit aux pouvoirs publics qu'il y en a partout, personne ne nous croit, donc on demande aux gens de les prendre



Près de 200 adhérents soutiennent l'association « SOS Forêt ». Photo Jean-Baptiste Marty

en photo. » L'association lutte pour l'utilisation de la sylviculture mélangée à couvert continu. Une méthode de culture consistant à effectuer une sélection des arbres à abattre et à ne pas tous les couper d'un coup. « On n'abîme pas les sols avec les grosses machines, on garde l'humidité et on préserve la forêt », détaille la coprésidente.

Un « dire de l'État sur la forêt »

La préfecture de la Dordogne a publié en mai dernier un document d'une cinquantaine de pages rappelant les actions mises en place pour la gestion de la forêt dans le département et donnant les orientations pour sa protection. Ce « dire de l'État sur la forêt en Dordogne » n'a pas convaincu l'association. « On voit que les discours évoluent et qu'ils font place à la question environnementale, mais la question économique prime toujours », souligne Pascale Moullet. Elle regrette aussi que les chiffres étayant le rapport soient insuffisamment sourcés ou trop anciens.

« On voit que les discours évoluent et qu'ils font place à l'environnement, mais l'économie prime toujours. »

L'association regrette aussi que les plans locaux d'urbanisme (PLU) ne soient pas respectés.

C'est selon elle le cas à Coulouneix, au bord de l'avenue Winston-Churchill où cinq hectares de bois ont été coupés alors qu'ils faisaient partie d'espaces boisés classés par le PLU.

Une coupe rase qui entraîne, selon Jean-Claude Nouard, coprésident de SOS Forêt, « des glissements de boues et de l'eau qui coule sur la route ».

Lien pour signer la pétition : <https://urls.fr/1eEKCf>

Des réponses après l'abattage de 16 hectares de bois dans le nord du département en 2023

En 2023, près de 16 hectares de bois avaient été rasés aux alentours de la commune de Saint-Pierre-de-Frugie. L'association « SOS Forêt » s'était insurgée contre cette coupe rase massive financée par le plan de relance. Selon elle, moins de 20 % des châtaigniers de la parcelle abattue étaient mal portants. Un pourcentage normalement insuffisant pour justifier une coupe.

Toujours selon l'association, le financement du plan de relance a été accordé moins d'un mois après le dépôt du plan simple de gestion. « C'est-à-dire que le financement a été accordé avant l'examen du PSG » (plan simple de gestion). Le PSG est un dossier qui programme les coupes et travaux d'une parcelle forestière et qui garantit sa gestion durable. En plus de ça, le plan initial n'aurait pas été respecté.

L'association dénonce « l'opacité des tenants et aboutissants de l'accord du financement par l'État » et l'encouragement par celui-ci à des travaux extrêmement lourds et de grandes envergures puisque « les aides du plan de relance sont très élevées ».